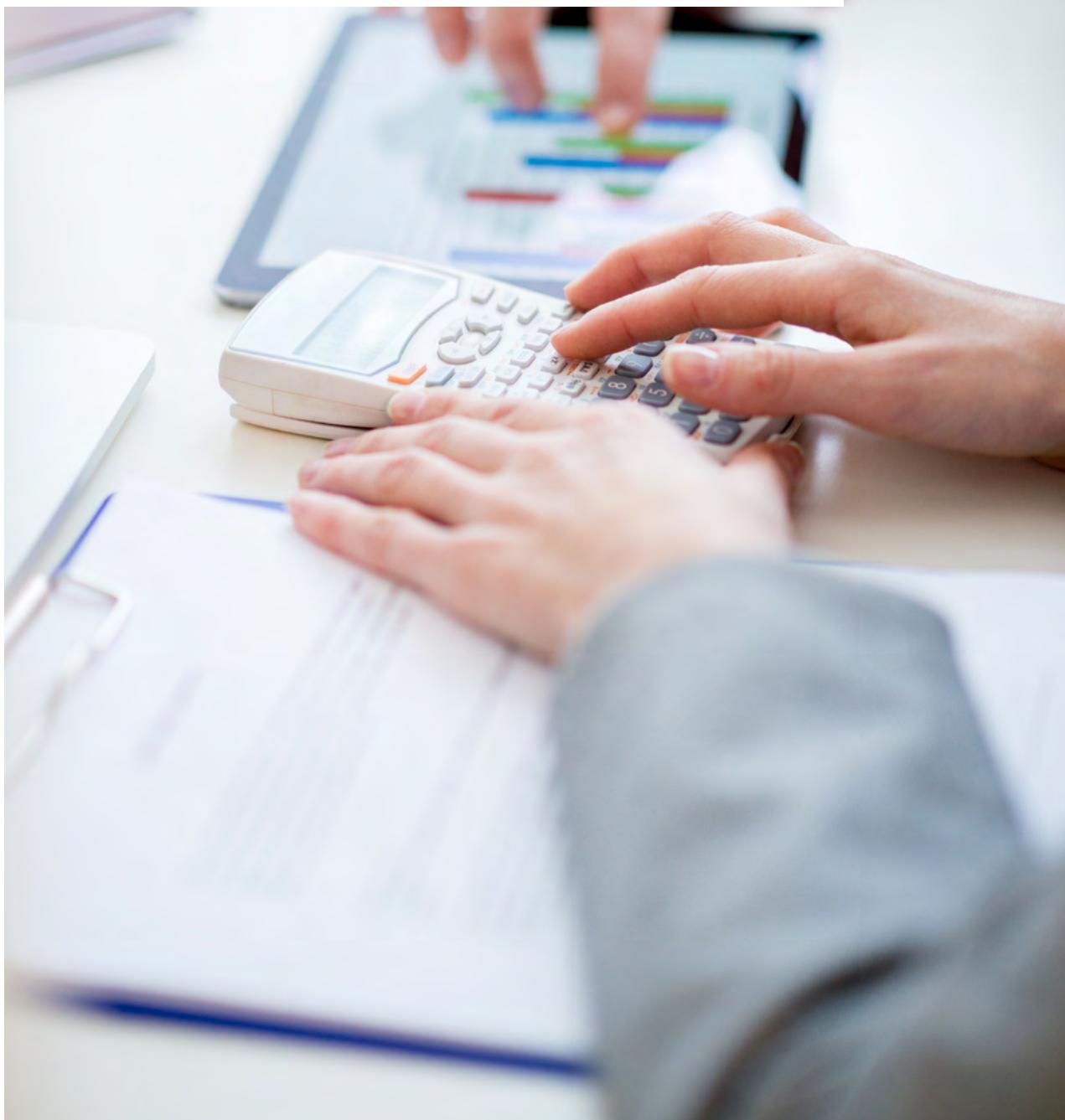


Livre Blanc

# **11 leviers d'optimisation fiscale pour les petites entreprises**



Si comme beaucoup de petites entreprises vous cherchez des astuces pour réduire la charge fiscale qui pèse sur vos épaules, vous êtes au bon endroit !

En partenariat avec le Cabinet d'Expertise Comptable et de commissaire aux comptes *Cabinet Expert Plus*, nous avons recensé 11 leviers d'optimisation fiscale pour soulager votre fiscalité tout en restant dans les clous. Suivez-nous !





## Le mot de l'expert

Fondé en 2016 par M.Pelle, expert-comptable, le Cabinet Expert Plus vous accompagne en tant que dirigeant dans toutes les opérations liées à la vie de votre entreprise. Nos conseillers vous informent en permanence et veillent à faire appliquer les nouvelles mesures législatives et réglementaires (au niveau social, fiscal et juridique).

Premier allié de votre entreprise, nous apportons nos compétences en matière de comptabilité et de gestion. Nos équipes sont qualifiées pour clarifier des aspects juridiques liés aux obligations légales d'une entreprise, notamment en matière de droit du travail et de gestion sociale, ou pour mener un travail d'audit.

En partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, nous vous livrons 11 conseils pour optimiser votre fiscalité.

Retrouvez-nous sur notre site [cabinet-expert-plus.fr](http://cabinet-expert-plus.fr) !



# DÉCRYPTAGE

## Qu'est-ce que l'impôt sur la société ?

Il s'agit d'une taxe prélevée sur le bénéfice de votre entreprise. Sur le podium des ressources de l'Etat, il est en 3ème position après la TVA et l'impôt sur le revenu.

### Zoom sur le taux d'imposition :

- 15 % pour les entreprises qui font moins de 38 120 euros de bénéfices
- 26,50 % pour les sociétés qui dépassent ce revenu

### Qui n'est pas assujettie à cet impôt ?

Les Sociétés en Nom Collectif (SNC), les sociétés civiles ainsi que les Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée dont l'associé unique est une personne physique ne sont pas concernées par l'impôt sur la société.

## 1 OBJECTIF 2 SOLUTIONS

### la réduction de charges et la défiscalisation !

Votre rêve ? Que votre implication porte ses fruits et que vous puissiez profiter pleinement du business généré par votre entreprise. Pour cela, il existe deux options : la réduction des charges et la défiscalisation. Certains leviers permettent de réduire vos charges, quand d'autres engendrent la réduction de vos impôts. Et parfois, les deux à la fois !

**SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ**



# SOMMAIRE

## Gratifier vos salariés

- **1. Renforcer leur pouvoir d'évasion avec les Chèques-Vacances**
- **2. Mettre en place un plan d'intéressement**
- **3. Ouvrir un Plan d'Epargne Entreprise**
- **4. Proposer la prime Macron**
- **5. Rembourser les frais de télétravail**

## Investir dans les biens et les services pour votre entreprise

- **6. Investir dans le capital d'une PME**
- **7. S'installer dans une zone fiscalement avantageuse**
- **8. Profiter de l'aide à la formation du dirigeant**
- **9. Éditer des notes de frais**

## Soutenir des causes d'intérêt général

- **10. Faire des dons à des associations**
- **11. Opter pour le sponsoring**



# Gratifier vos salariés



En récompensant vos salariés, vous témoignez votre reconnaissance pour le travail accompli, vous motivez et fidélisez vos équipes. Cerise sur le gâteau : la gratification de vos collaborateurs vous permet d'alléger votre fiscalité. Comment ? On vous explique !

## **1 Renforcer leur pouvoir d'évasion avec les Chèques-Vacances**

**DÉFISCALISATION**

**RÉDUCTION DE COTISATIONS**



### **• QU'EST-CE QUE C'EST ?**

La meilleure façon de dire merci à vos équipes, tout simplement ! Avec le plus large réseau de partenaires en France et dans les DROM-COM, les Chèques-Vacances sont la garantie pour vos salariés de vivre des moments inoubliables avec leurs proches, au quotidien et pendant les vacances. Ils pourront les utiliser pour :

- *Déguster des spécialités culinaires dans un restaurant*
- *Voyager en train, en avion, en bateau ou en voiture*
- *Visiter des lieux culturels ou assister à un spectacle*
- *Tester de nouvelles activités sportives*
- *Apprendre à faire des photos, peindre ou cuisiner*
- *Dormir dans un hôtel 4 étoiles ou à la belle étoile*

Avec une contribution de l'employeur à l'achat des Chèques-Vacances plus élevée pour les salariés dont les revenus sont les plus bas, cet avantage social est juste et s'inscrit dans un principe de redistribution solidaire.

En plus du format papier traditionnel, il est désormais possible d'acquérir le Chèque-Vacances Connect.

**Et en tant que dirigeant, vous pouvez aussi en profiter !**

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

La participation à l'achat des Chèques-Vacances est exonérée de charges fiscales (à l'exception de la CSG, de la CRDS et du versement transport). Elle est également déductible du bénéfice imposable de l'entreprise (dans la limite de 490€ par an et par bénéficiaire).

Aussi, les modalités sont flexibles ! Vous pouvez choisir la durée et le montant des Chèques-Vacances que vous octroyez à vos collaborateurs, et pouvez moduler d'une année à l'autre, selon les résultats de votre entreprise.

Les Chèques-Vacances sont financés en partie par vos salariés. Plus qu'un coup de pouce financier, c'est un véritable pouvoir d'évasion que vous offrez à vos salariés. De quoi motiver et fidéliser vos équipes en augmentant leur pouvoir d'achat dédié aux vacances et aux loisirs !



## • COMMENT OBTENIR DES CHÈQUES-VACANCES ?

On vous donne rendez-vous sur l'espace client ANCV afin de créer un compte. Il vous suffit de vous munir du SIRET de votre entreprise et le tour est joué ! Une fois votre compte activé, vous pourrez commander les Chèques-Vacances en 5 étapes seulement :

- 1 *La saisie des bénéficiaires  
(comprenant le choix des produits et du mode d'envoi)*
- 2 *La vérification des informations saisies*
- 3 *La validation de votre panier*
- 4 *Le règlement de la commande*
- 5 *La réception du mail de confirmation*

**Commandez vos Chèques-Vacances**



## Le saviez-vous ?

L'excédent des Chèques-Vacances permet de financer plusieurs programmes d'actions sociales :

- *Les aides aux projets vacances avec la distribution de Chèques-Vacances aux publics en situation de fragilité*
- *La Bourse Solidarité Vacances avec la mise en place de tarifs solidaires et d'offres spécifiques*
- *Le programme Seniors en Vacances avec des tarifs préférentiels pour favoriser le départ en vacances de personnes âgées en situation de fragilité*
- *Le programme Départ 18:25 avec la mise en place d'une aide financière pour les jeunes (sous conditions de statut ou de ressources)*

Que diriez-vous de participer à cette démarche responsable et solidaire ?  
Une belle façon d'embellir encore l'image de votre entreprise !

## D'autres moyens de gratifier vos salariés

Les titres-restaurant et les chèques cadeaux que vous offrez à vos salariés sont également exonérés de cotisations sociales. Les premiers sont utilisables dans les restaurants partenaires, tandis que les chèques cadeaux sont offerts pour une occasion précise (mariage, naissance, départ à la retraite...) et peuvent être utilisés dans certaines enseignes. **Décryptage !**

	CHÈQUES-VACANCES	CARTE-CADEAU	TICKET-RESTAURANTS
<b>EXONÉRATION DE CHARGES FISCALES</b>	✓	✓	✓
<b>DÉDUCTIBILITÉ SUR LE BÉNÉFICE IMPOSABLE</b>	✓	✓	✓
<b>COFINANCEMENT</b>	✓	✗	✓
<b>FLEXIBILITÉ SUR LES MODALITÉS</b>	✓	✓	✓
<b>OUTIL DE MANAGEMENT EFFICACE</b>	✓	✓	✓
<b>DÉMARCHE SOLIDAIRE</b>	✓	✗	✗



## **2 Mettre en place un plan d'intéressement**

**DÉFISCALISATION ✓**

**RÉDUCTION DE COTISATIONS ✓**



### **• QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Dans la famille des plans d'épargne salariale, voici l'intéressement ! Il correspond à une prime versée aux salariés (ainsi qu'aux mandataires, gérants et conjoints des gérants) et proportionnelle aux performances de l'entreprise. Un bon moyen de motiver les équipes à réaliser leurs objectifs, tout en les gratifiant à l'arrivée !

L'intéressement est formalisé par un accord d'entreprise pour une durée comprise entre 1 et 3 ans.

### **Intéressement VS Participation**

L'intéressement et la participation sont deux moyens distincts, dédiés aux employeurs souhaitant instaurer de l'épargne salariale. En pratique, l'intéressement (facultatif) associe les salariés à la réussite de l'entreprise. La participation (obligatoire pour les structures de plus de 50 salariés) permet la redistribution d'une partie des bénéfices générés aux collaborateurs.

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

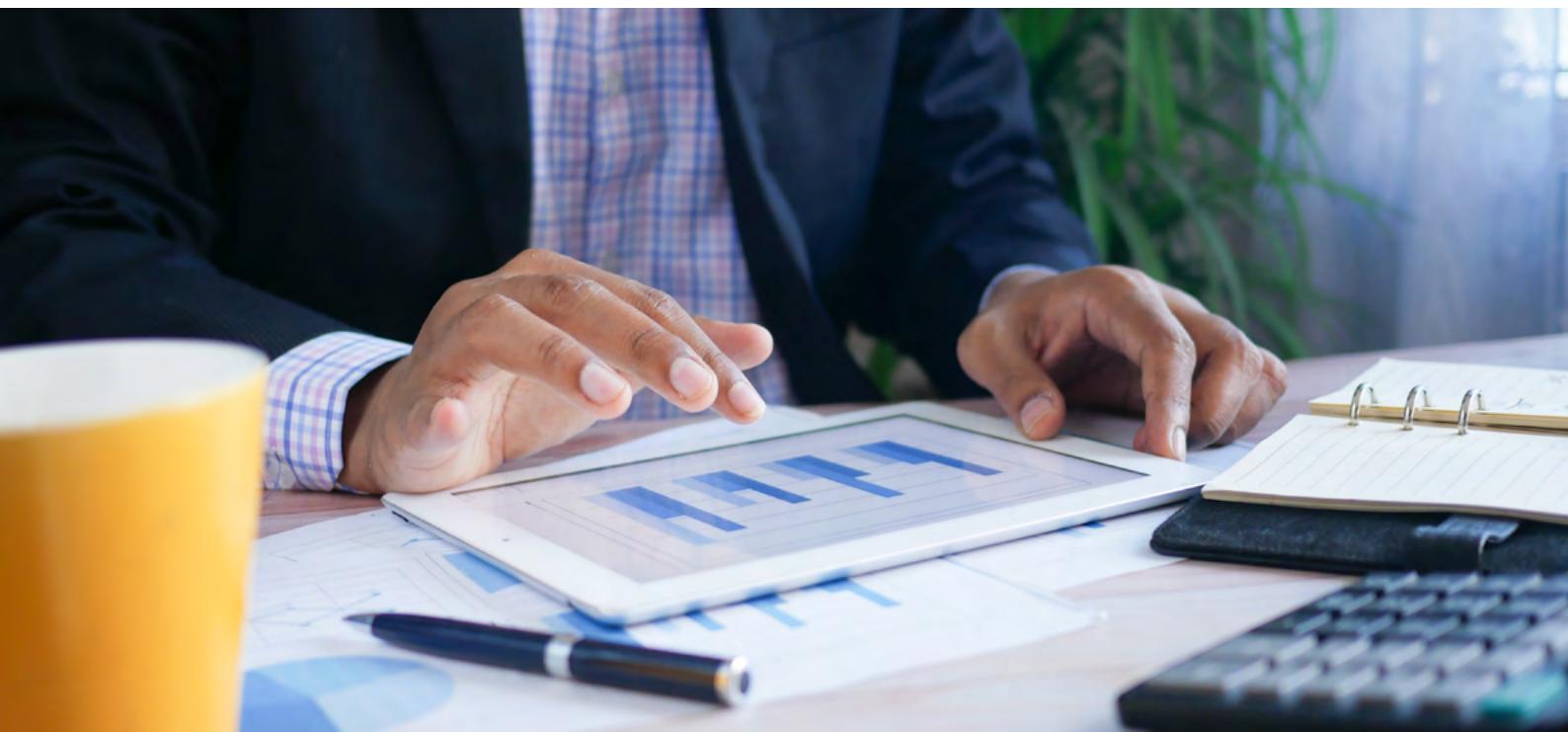
Les primes versées dans le cadre de l'intéressement sont exonérées de cotisations sociales (pour les entreprises de moins de 250 salariés) et font l'objet d'une déduction du bénéfice imposable.

-  **COMMENT METTRE EN PLACE UN PLAN D'INTÉRESSEMENT ?**

Mettre en place un accord d'intéressement requiert quelques étapes essentielles :

- 1 *Élaborez l'accord en définissant les règles, en fixant sa durée et en planifiant les grandes échéances.*
- 2 *Concertez vos équipes et informez-les des principes de l'accord avant de le signer.*
- 3 *Déposez l'accord sur [www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr](http://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr)*

Le versement des primes doit être réalisé dans les 5 mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable. Il est renouvelable par tacite reconduction et doit comporter le mode de calcul choisi, en fonction des résultats et performances de votre entreprise.



### **3 Ouvrir un Plan d'Epargne Entreprise**

**DÉFISCALISATION ✓**

**RÉDUCTION DE COTISATIONS ✓**



#### **• QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE) est un système collectif d'épargne très souple. Il donne à l'ensemble des salariés la possibilité de se constituer une épargne avec une fiscalité avantageuse.

Il est mis en place par une décision concertée entre le chef d'entreprise et les salariés, soit par l'approbation par 2 tiers des salariés, soit par décision unilatérale de l'employeur (lorsque les négociations avec les représentants du personnel n'aboutissent pas).

Vous et vos collaborateurs pouvez effectuer des versements sur le PEE. Le montant est bloqué pendant 5 ans (hors déblocage exceptionnel). La bonne nouvelle ? Vous pouvez aussi en bénéficier en tant que chef d'entreprise ! C'est aussi le cas des conjoints-collaborateurs ou associés, et des mandataires sociaux.

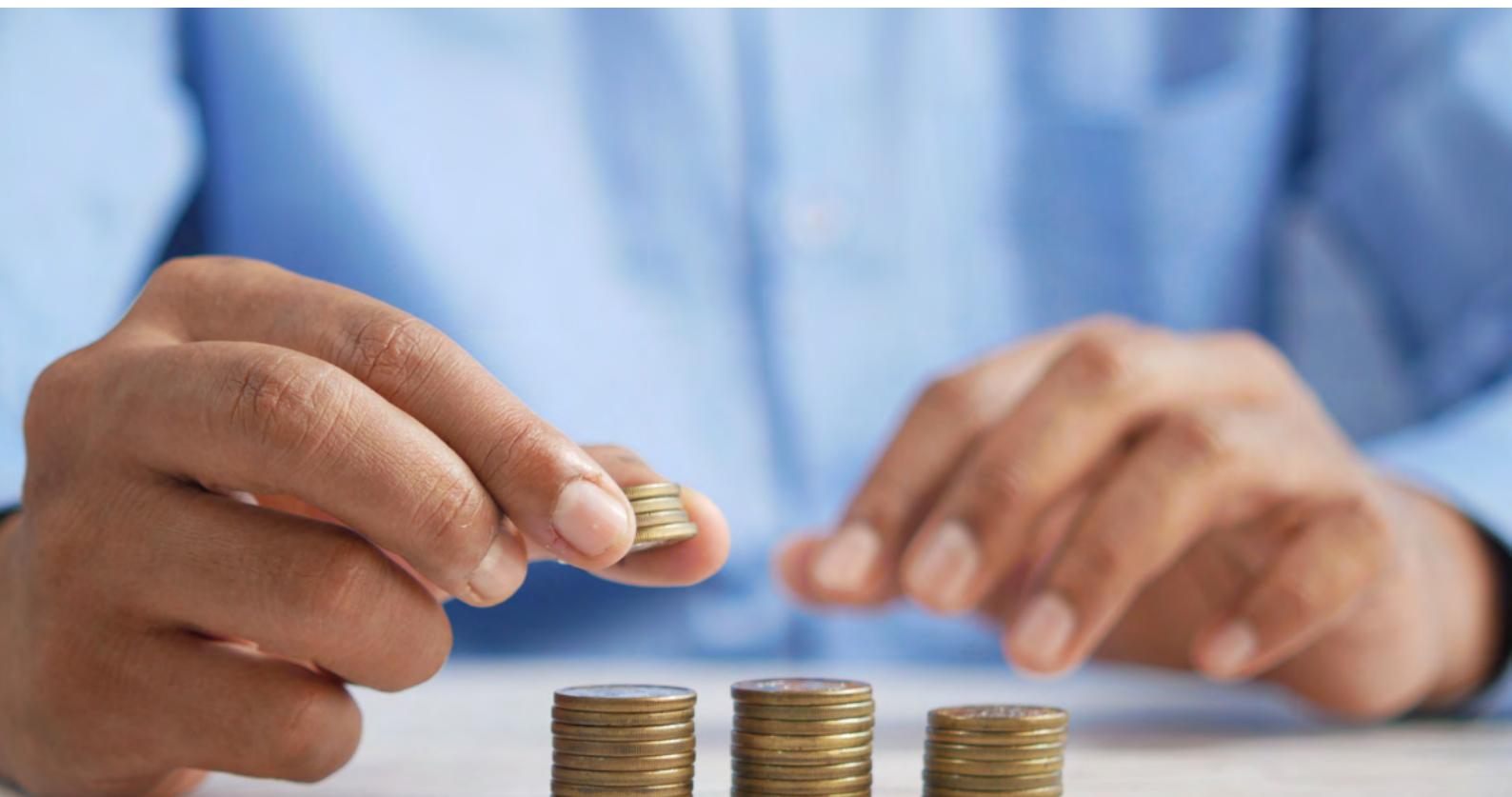
-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Roulement de tambour... Le Plan d'Epargne Entreprise est un outil de défiscalisation ! Les contributions de l'entreprise sont déduites du bénéfice imposable et exonérées de cotisations patronales.

-  **COMMENT OUVRIR UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE ?**

S'agissant d'une épargne salariale, il faut se rapprocher d'un organisme spécialisé pour l'ouverture d'un compte (banques, organismes financiers...). La mise en place requiert 3 étapes :

- 1 *Dépôt des règlements des PEE sur [la plateforme de téléprocédure du Ministère du travail](#).*
- 2 *Examen de l'accord par l'autorité administrative (Dreets) qui délivre un récépissé de dépôt.*
- 3 *Vérification de la conformité des clauses du règlement par l'Urssaf.*



## 4 Proposer la prime Macron

DÉFISCALISATION ✓

RÉDUCTION DE COTISATIONS ✓



### • **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Cette prime, aussi appelée prime Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, peut être versée à votre guise ! Elle vise à aider les salariés affectés par la hausse des prix. En 2021, le montant maximum était de 2000€.

**NB : En 2022, le plafond serait fixé à 6000€**

### • **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

La prime Macron est totalement exonérée de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu.

### • **COMMENT LA METTRE EN PLACE ?**

Pour ouvrir droit à l'exonération totale, la prime doit être versée aux salariés liés par un contrat de travail, ayant un revenu inférieur à 3 fois le montant du Smic sur les 12 mois précédent son versement.

Elle doit être versée de manière collective en respectant des critères de temps de présence et de temps de travail effectif. Vous ne pouvez pas choisir de la verser à certains de vos collaborateurs, et pas à d'autres !

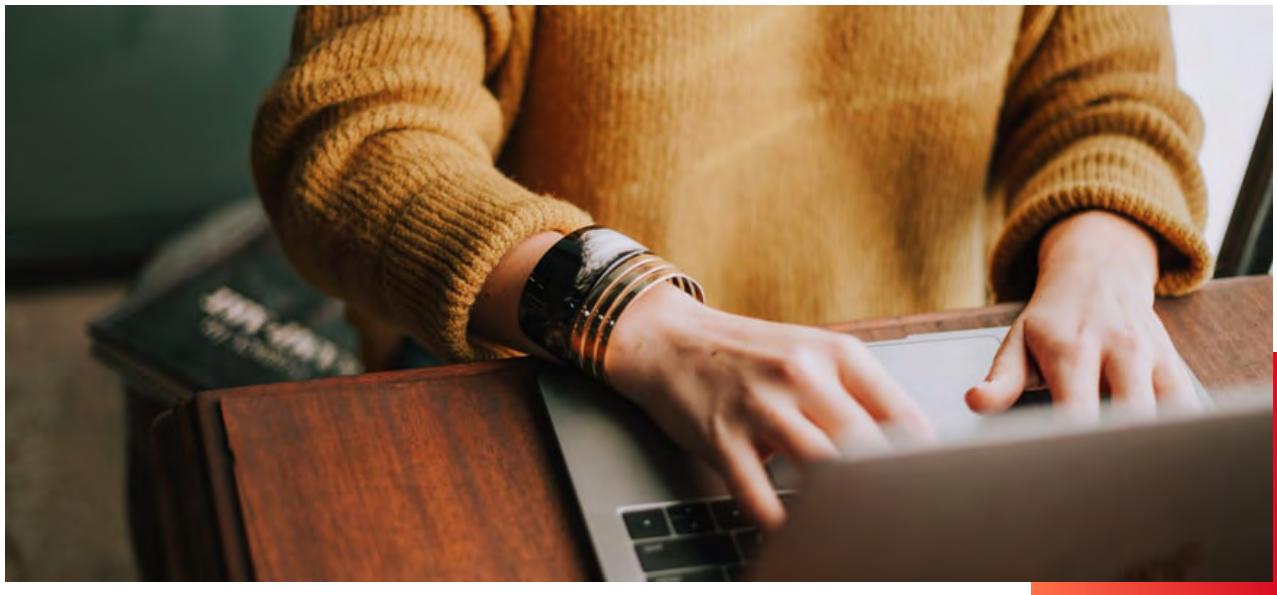
*En savoir plus*



## 5 Rembourser les frais de télétravail

DÉFISCALISATION 

RÉDUCTION DE COTISATIONS 



### • **DE QUOI S'AGIT-IL?**

Ces derniers temps ont été propices au télétravail, et depuis, cette pratique s'est largement démocratisée dans les entreprises où elle est envisageable. Aujourd'hui, de nombreux salariés travaillent depuis chez eux, ce qui peut parfois engendrer des frais.

En tant que chef d'entreprise, vous pouvez prendre en charge, sous forme d'allocation forfaitaire, une partie de ces frais. Cette contribution est toutefois encadrée et limitée :

- **10€** par mois pour un jour de télétravail
- **20€** par mois pour deux jours de télétravail
- **30€** par mois pour trois jours de télétravail
- **40€** par mois pour quatre jours de télétravail
- **50€** par mois pour cinq jours de télétravail

**Ce versement est plafonné à 55€ par mois.**

Le loyer, l'électricité, la connexion internet et le chauffage peuvent être pris en charge au prorata de l'espace consacré au télétravail chez vos salariés (sous réserve de présentation de justificatifs).

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Au-delà de la reconnaissance de vos employés, ces frais remboursés au titre du télétravail vous offrent un autre avantage : ils sont totalement exonérés de cotisations sociales.

-  **COMMENT REMBOURSER LES FRAIS DE TÉLÉTRAVAIL ?**

Une charte de télétravail ou la simple présentation de justificatifs permet la prise en charge de ces frais de télétravail !



# Investir dans les biens et les services pour votre entreprise



Au-delà de la gratification de vos salariés, il existe d'autres moyens de réduire vos charges ou vos impôts. Et même les deux à la fois ! Notre solution ? Investir dans les biens et les services pour votre entreprise ! Réflexion autour de l'implantation de vos locaux, investissements et formation... **Voici nos 4 astuces en béton !**

## 6 Investir dans le capital d'une PME

DÉFISCALISATION

RÉDUCTION DE COTISATIONS



### • **DE QUOI S'AGIT-IL?**

Le principe est simple : vous effectuez un apport en numéraire au profit d'une PME et vous devenez, en contrepartie, un associé ou actionnaire de l'entreprise.

### • **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Voici les 3 conditions pour bénéficier d'une réduction d'impôt :

- *Etre fiscalement domicilié en France*
- *Effectuer une souscription en numéraire au capital d'une société non cotée*
- *S'engager à conserver les parts sociales ou les actions reçues en contrepartie pendant 5 ans*

## • ★ COMMENT INVESTIR DANS LE CAPITAL D'UNE PME ?

### La souscription doit répondre aux conditions suivantes :

- 1 Etre réalisée en numéraire (dépôt d'une somme d'argent) lors de la constitution de la société, ou d'une augmentation de capital.
- 2 Conférer uniquement les droits attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé et ne pas offrir de contrepartie (tarifs préférentiels ou d'accès prioritaire aux biens produits ou aux services rendus par la société par exemple).
- 3 N'apporter aucun accord de garantie en capital à ses associés ou actionnaires en contrepartie de leur souscription.
- 4 Ne pas être réalisée après un remboursement d'apports en faveur du souscripteur effectué dans les 12 mois précédents par la société.



## 7 **S'installer dans une zone fiscalement avantageuse**

DÉFISCALISATION 

RÉDUCTION DE COTISATIONS 



### • **COMMENT ÇA ?**

Vous cherchez à louer ou acheter un nouveau local flambant neuf pour y installer vos bureaux ? Pensez fiscalité en optant pour une Zone de Revitalisation Rurale ou un quartier prioritaire. Des lieux fiscalement avantageux pour votre entreprise !

### • **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Cela permet d'alléger le taux d'imposition de votre entreprise pendant 8 années de manière dégressive.

### • **COMMENT INVESTIR DANS LE CAPITAL D'UNE PME ?**

Faites marcher votre réseau, consultez les annonces et dénichez la perle rare pour vos parties de baby-foot endiablées entre midi et deux (et vos heures de travail) !

*Retrouvez ici la carte des zones en question !*



## **8 Profiter de l'aide à la formation du dirigeant**

**DÉFISCALISATION ✓**

**RÉDUCTION DE COTISATIONS ✗**



### **• QU'EST-CE QUE C'EST ?**

En tant que dirigeant, vous pouvez être aidé financièrement pour suivre une formation professionnelle continue. Des formations classiques relatives à la gestion d'une entreprise, aux formations plus spécifiques selon votre métier, ces temps sont destinés à consolider vos connaissances en tant que chef d'entreprise.

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Le crédit d'impôt s'applique à l'ensemble de ces dépenses de formation ! Il est plafonné à la prise en compte de 40 heures de formation par année civile et par entreprise, soit 422,80€ pour janvier 2022.

-  **COMMENT EN PROFITER ?**

Il vous suffit de vous rapprocher des organismes de formation qui vous intéressent, en fonction de la formation que vous souhaitez suivre.

Ce crédit d'impôt est imputé au moment du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle vous avez suivi vos heures de formation !

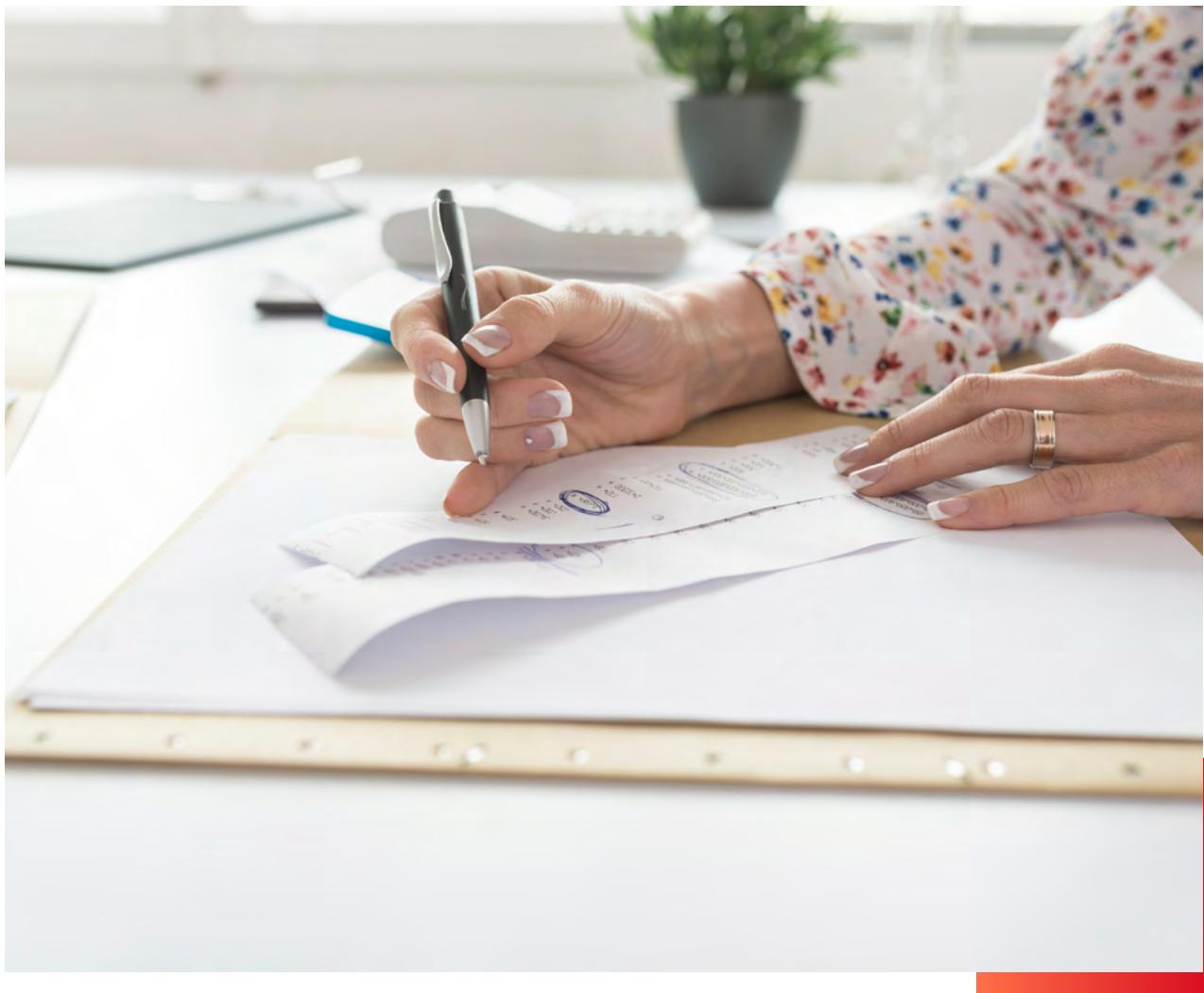
*En savoir plus*



## 9 Éditer des notes de frais

DÉFISCALISATION

RÉDUCTION DE COTISATIONS



### • QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une note de frais est un document permettant à un collaborateur d'obtenir le remboursement d'une dépense effectuée à des fins professionnelles et justifiée par une facture. Selon l'URSSAF, voici les frais professionnels pouvant faire l'objet d'une note de frais :

- *Les frais de repas,*
- *Les frais de déplacement,*
- *Les fournitures de bureau, envois postaux, téléphones...*
- *Les documentations professionnelles (ouvrages, publications).*

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Vous le savez peut-être déjà : vous ne payez aucune cotisation sociale sur le remboursement de ces frais ! Et vous aussi pouvez en bénéficier.

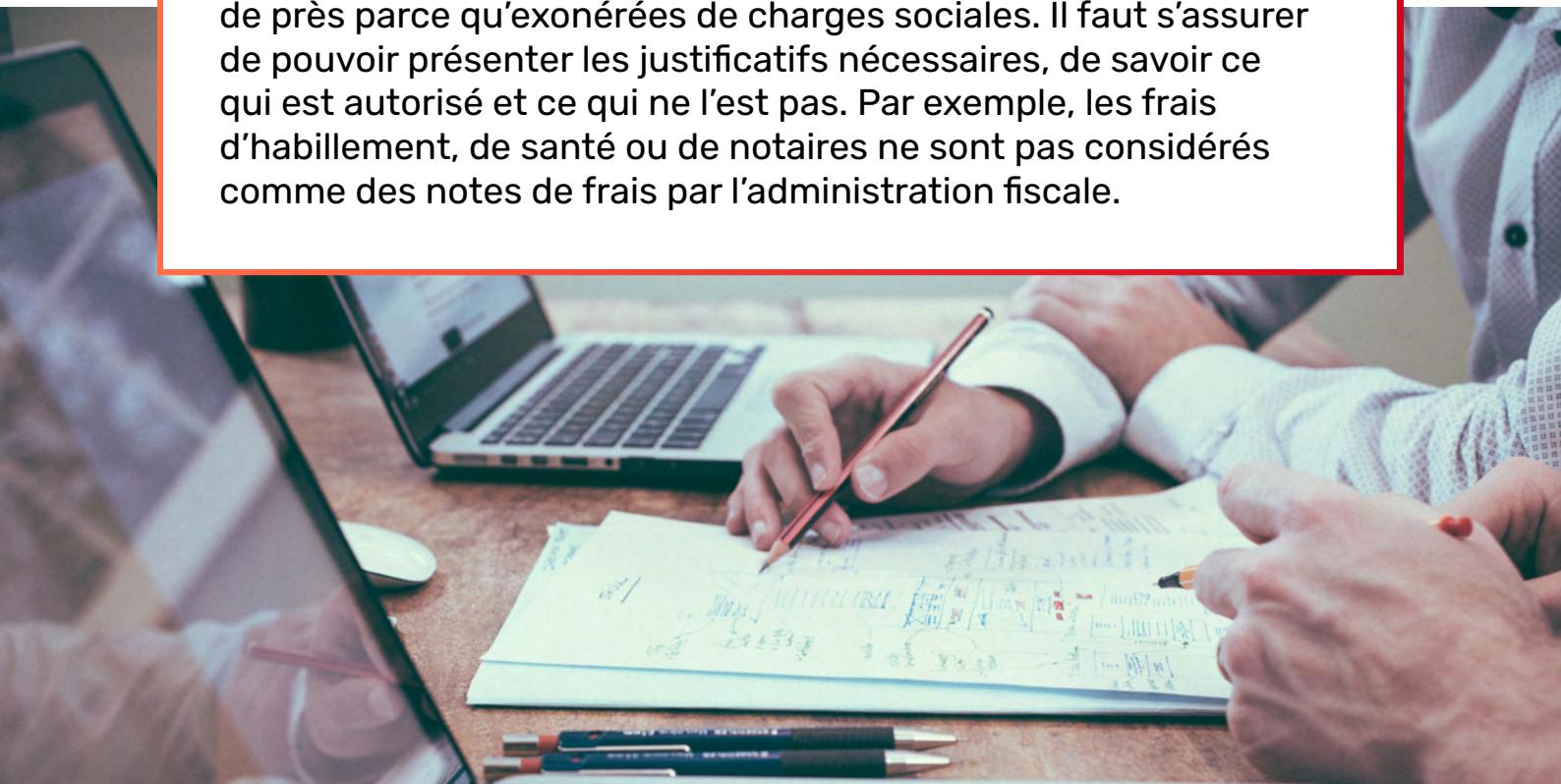
-  **COMMENT FAIRE ?**

Vous avez ensuite le choix entre deux régimes de remboursement :

- 1 **Le régime forfaitaire** : un montant est établi au préalable pour une période donnée et le collaborateur n'a pas à justifier ses dépenses. Un seuil maximal est toutefois fixé par l'URSSAF.
- 2 **Le régime réel** : vous rembourez exactement les sommes engagées par vos salariés. Un justificatif pour chaque dépense est ici obligatoire.

### Attention !

En France, les notes de frais concernent une grande partie des redressements de l'URSSAF. Il faut dire qu'elles sont contrôlées de près parce qu'exonérées de charges sociales. Il faut s'assurer de pouvoir présenter les justificatifs nécessaires, de savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Par exemple, les frais d'habillement, de santé ou de notaires ne sont pas considérés comme des notes de frais par l'administration fiscale.



## Soutenir des causes d'intérêt général



Place à l'investissement solidaire ! Soutenez des acteurs économiques privilégiant l'humain au profit, et bénéficiez d'un crédit d'impôt pour avoir participé à des actions utiles à la société. Vous pouvez même gagner en visibilité et en notoriété. Dons, mécénat, sponsoring...

**On décrypte ces solutions pour vous !**

## 10 Faire des dons à des associations

DÉFISCALISATION

RÉDUCTION DE COTISATIONS



### • **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Valorisation du patrimoine artistique, sciences, philanthropie, humanitaire, culture, sports... Nombreux sont les domaines dans lesquels évoluent des associations ! En tant qu'entreprise, vous pouvez faire des dons pour soutenir et accompagner leurs actions. Ces dons peuvent être de plusieurs natures :

- **Don en numéraire** : vous versez une aide financière
- **Don en nature** : vous donnez des marchandises
- **Don de compétences** : vous mettez à disposition de l'association l'un de vos salariés

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

En faisant un don à une association, vous soutenez des causes qui vous tiennent à cœur tout en adoucissant votre impôt sur les sociétés. C'est gagnant-gagnant ! Eh oui, les dons à des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général à but non lucratif, engendrent une réduction de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt s'élève à 60 % du montant du don (limité à 5 % de votre chiffre d'affaires annuel).

-  **COMMENT FAIRE DES DONS ?**

Un formulaire appelé "reçu dons aux œuvres" doit être rempli et signé par l'association lorsque vous effectuez un don. Il permet de vous délivrer une attestation indiquant le montant de votre don, que vous pourrez transmettre au service en charge des impôts.

**Télécharger le formulaire**



**NB : Seules les associations d'intérêt général et les associations reconnues d'utilité publique sont habilitées à délivrer des reçus fiscaux à leurs donateurs.**



## 11 Opter pour le sponsoring

DÉFISCALISATION

RÉDUCTION DE COTISATIONS



### • QU'EST-CE QUE C'EST ?

À la différence du don, qui est réalisé sans contrepartie, le sponsoring (ou parrainage) est un moyen de faire connaître son entreprise, d'acquérir de la visibilité et ainsi de nouveaux clients. Devenez le sponsor du club de rugby de votre ville et voyez votre logo floqué sur les maillots des équipes. Vous pouvez également sponsoriser un événement en particulier, ou un athlète de haut niveau.

**L'astuce parfaite pour faire grimper votre notoriété !**

-  **QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE ?**

Vous pouvez déduire les dépenses engagées de votre résultat fiscal. Pour bénéficier de ces réductions, les dépenses engagées doivent avoir un intérêt direct pour le développement de l'entreprise. Il faut également que votre participation soit clairement identifiée. Enfin, les sommes que vous versez doivent avoir une cohérence avec les retombées attendues.

-  **COMMENT DEVENIR SPONSOR ?**

Ce partenariat doit être encadré par un contrat de sponsoring, qui devra en préciser les clauses.

Votre dossier devrait être composé des éléments suivants :

- 1 **L'esquisse de votre projet :** présentez ici votre idée, votre groupe-cible, la manière dont vous envisagez la communication autour du projet ainsi que les avantages qui en découlent pour le sponsor.
- 2 **La description de votre réseau :** énumérez les acteurs de votre réseau et les contacts que vous entretenez avec eux.
- 3 **La mise en œuvre de votre projet :** expliquez comment vous envisagez le déroulement du projet et dans quelle mesure vous y associerez votre sponsor.
- 4 **Les compétences et l'interlocuteur :** précisez le nom de la personne à contacter pour le projet et les compétences de chaque membre de votre association.



# On fait le récap' !

Défiscalisation ou réduction de cotisations : quels avantages pour nos 11 solutions ? Décryptage !

**NB : Par définition, celles qui permettent des réductions de cotisations sociales ont un impact sur la fiscalité de l'entreprise car ces montants ne sont pas imposables.**

	DÉFISCALISATION	RÉDUCTION DE COTISATIONS
CHÈQUES-VACANCES DE L'ANCV	✓	✓
PLAN D'INTÉRÉSSEMENT	✓	✓
PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE	✓	✓
PRIME MACRON	✓	✓
INVESTISSEMENT DANS DES ENTREPRISES	✓	✗
CRÉDITS D'IMPÔT (DONS, MÉCENAT, SPONSORING)	✓	✗
INVESTISSEMENT DANS DES BIENS OU SERVICES	✓	✗
NOTES DE FRAIS	✓	✓
INSTALLATION DANS UNE ZONE FISCALEMENT AVANTAGEUSE	✓	✗
FRAIS DE TÉLÉTRAVAIL	✓	✓
AIDE À LA FORMATION DU DIRIGEANT	✓	✗

